



Le 29 mai 2015

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Marché public simplifié (MPS) : Qualibat met en valeur les entreprises qualifiées en permettant un accès automatique aux certificats de qualification**

Dispositif phare du programme « Dites-le-nous une fois », le service MPS permet à une entreprise de répondre à un marché public avec son seul numéro SIRET. Le MPS simplifie ainsi radicalement la réponse aux appels d'offres publics pour les entreprises de toutes tailles, qui n'ont plus qu'à se concentrer sur leur cœur de métier.

Signataire de la Charte d'adhésion MPS, Qualibat s'est engagé à mettre à la disposition du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) toutes les données relatives aux certificats de qualification délivrés aux entreprises de bâtiment, dont la production peut être exigée par les acheteurs publics. Outre l'allègement des tâches administratives, Qualibat voit dans ce dispositif opérationnel depuis le 20 mai dernier, un moyen de valoriser les compétences des entreprises auprès des maîtres d'ouvrage publics, auxquels sont directement transmis les certificats de qualification.

#### **Le MPS : une procédure de simplification administrative**

Finies les pièces justificatives sources de fastidieuses et chronophages démarches administratives pour les entreprises candidates aux marchés publics. Il leur suffit désormais de joindre à l'offre technique et commerciale dématérialisée, déposée sur une place de marché estampillée « MPS », le numéro SIRET accompagné d'une attestation sur l'honneur. À charge pour les acheteurs publics d'obtenir, grâce à un accès sécurisé dans la place de marché, les données administratives, juridiques, et fiscales confidentielles des entreprises, recueillies par la plateforme technique du SGMAP auprès des administrations et organismes concernés.

Opérateur du système, le SGMAP a étroitement associé au fonctionnement du dispositif MPS les détenteurs de données (administrations, organismes publics ou privés, dont Qualibat), les places de marché publiques et privées, et les acheteurs publics et collectivités locales. Lesquels se sont engagés, dans le cadre d'une Charte d'Adhésion, à promouvoir le dépôt dématérialisé des dossiers de réponses aux marchés publics.

## **Faciliter l'accès des TPE et PME**

Plus efficace, rapide et sécurisé, ce dispositif a pour finalité de faciliter l'accès des TPE et PME jusqu'alors freinées par la complexité des procédures et, ce faisant, d'accroître le nombre d'offres soumissionnées et d'élargir le choix pour les acheteurs publics.

La fiabilité des données transmises est un autre avantage pour le pouvoir adjudicateur, qui dispose ainsi en temps réel d'informations certaines sur la situation financière, fiscale, sociale et, s'agissant de Qualibat, professionnelle des entreprises, dont certaines se prévalent de compétences et de certificats qu'elles n'ont pas.

Après une phase expérimentale, lancée en avril 2014 pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA), le dispositif MPS est désormais ouvert à tout appel d'offres public, quel qu'en soit le montant.

Le dispositif est disponible pour toutes les entreprises soumissionnant seules ou en co-traitance, exception faite des candidatures avec sous-traitance. A noter que la signature électronique n'est pas requise pour les MAPA (marchés inférieurs à 134 000 euros pour l'État et 207 000 euros pour les collectivités) et que le recueil de la signature du mandataire social est réalisé à posteriori auprès de l'entreprise retenue.

### **Informations presse :**

**Marc Nilot** – 06 12 06 34 05

Chargé des relations avec la presse